

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE
INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE CONCERNANT LE
SECOND PROJET DE RÉSOLUTION N° 2023-816
CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 203, BOULEVARD INDUSTRIEL
(LOT 2 809 119 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Suite à une consultation publique, le conseil municipal a adopté le lundi 30 octobre 2023, le second projet de résolution N° 2023-816, projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), conformément au règlement N° 2023-1252, concernant l'autorisation d'un usage de bureau d'architectes pour l'immeuble situé au 203 du boulevard Industriel (lot 2 809 119 au cadastre du Québec).
- 2) Le second projet de résolution N° 2023-816 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et, le cas échéant, des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
- 3) Pour être valide toute demande doit :
 - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - être reçue au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est, au plus tard **le 16 novembre 2023**;
 - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- 4) Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.
- 5) Toutes les dispositions du second projet de résolution N° 2023-816 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.
- 6) Le second projet de résolution N° 2023-816 peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DESCRIPTIONS DES ZONES VISÉES :

Zone « 6004 » : la zone « 6004 » est située à la limite sud de l'ex-Ville de Rouyn-Noranda en direction de Granada et est constituée des propriétés situées à l'est de l'avenue Granada comprises entre les numéros civiques 795 et 859, des propriétés situées de part et d'autre de l'avenue Beauchemin ainsi que des propriétés situées de part et d'autre du boulevard Industriel comprises entre les numéros civiques 105 et 275.

Un plan détaillé de cette zone est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 1^{er} jour du mois de novembre 2023
et publié le 8 novembre 2023



Angèle Tousignant, greffière